



Grenoble, le 19 avril 2016

**DIRECTION ACTION TERRITORIALE
DIRECTION TERRITOIRE SECTEUR 1**

Affaire suivie par : Valérie CHENEVIER
☎ : 04 76 48 89 04

Objet : COMPTE RENDU DE L'ATELIER SQUARE PROJET ST BRUNO – mardi 5 avril 2016

-GT Habitants présents :

Joëlle Boenigen, Bénédicte Soudy et Jean-Baptiste Moreau, Collectif St Bruno Citoyen, Bruno de Lescure, Président UHQ Berriat St Bruno Europe, et Marie-Carmen Hurard, CCI-A.

-Elue présente :

Sonia Yassia, élue déléguée au secteur 1.

- Services présents :

Virginie Chirez, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV), Ville de Grenoble,
Boris Kolytcheff, chargé de concertation, Direction Action Territoriale (DAT), Ville de Grenoble,
Patrick Coulmeau, journaliste gre.mag, Direction Communication Evènementiel,
Matthieu Warin, responsable MDH Chorier Berriat, DAT,
Véronique VIC, agent développement local MDH Chorier Berriat, DAT,
Cécile Py, responsable bibliothèque St Bruno,
Maël Tremaudan, étudiant à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble,
Valérie Chenevier, Directrice de Territoire Secteur 1, DAT, Ville de Grenoble.

-Excusés :

Rebecca Dobremez, Jean-François Rabot et Alice Carette, Collectif Saint Bruno Citoyen,
Line Lemarchand, chef de projet unité proximité secteurs 1, 2 et 3, Service Aménagement Espace Public (BE AEP), Grenoble Alpes Métropole,
Jacques Gibrat, Responsable de l'Unité Entretien des parcs – arbres, Service Espaces Verts, Ville de Grenoble,
Patricia Chéry, Chargée de concertation, DT1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

Diffusion : aux présents et aux excusés, les membres du GT Habitants non présents ; Antoine Back, élu délégué au secteur 2 et en charge de la GUP ; Lucille Lheureux, adjointe Espace Public et Nature en Ville ; Lara Assouline, Directrice Environnement et Cadre de Vie ; Olivier

Curto, Eclairage public et illuminations, Direction Environnement et Cadre de Vie ; Loïsa Cabanes, chargée de prévention de la délinquance, Service Prévention de la Délinquance ; Jean-Louis Cury, chef de service Prévention de la Délinquance ; Franck Quéré, directeur de projet GUP, DAT, Ville de Grenoble .

Préambule : l'atelier du 19/04 est reporté au 26/04 de 17h45/19h30 en salle de réunion au rez-de-chaussée de la DT 1 au 10 rue Abbé Grégoire. Son ordre du jour portera sur le bilan de la consultation.

Compte-rendu des échanges

1- Sur le chronogramme de l'opération de marché conception-réalisation :

Un document, cf. PJ, est remis aux participants : c'est un projet de planning adapté à l'opération sur-mesure souhaitée par le GT Habitants (Collectif et UHQ), qui partirait de mi-avril à fin octobre 2016. Sa validation est en cours avec le service Marchés Publics, d'ici fin avril.

Rappel de la procédure :

- 1^{er} tour (1^{ère} CAO) : sélection sur dossier de 3 candidats possiblement mi-juin, puis production d'esquisses, qui seront rémunérées par le marché à hauteur de 5/6% (à confirmer) ;
- 2^e tour (2^e CAO) : sélection d'un candidat en octobre en vue de pouvoir notifier le marché fin octobre.

A noter qu'il n'y a pas de jury car la Commission d'Appel d'Offres (CAO) fait office de jury. Le Collectif demande à pouvoir participer.

La DECV répond que c'est possible de travailler en amont avec le GT Habitants, en ateliers, notamment sur les critères, mais le Collectif ne pourra pas avoir d'avis sur sélection des offres. L'élue du secteur 1 pose la question de savoir si un avis consultatif est possible. La DECV va vérifier auprès du service Marchés Publics.

Le BE AEP précisera les besoins et proposera de travailler avec 1 GT plus restreint de participants.

Le critère le plus pertinent paraît être celui de l'originalité de la ludicité. Chaque critère sera pondéré par un %.

Au-delà des critères quantitatifs, il y aura un cadre de réponse à caler pour analyser les offres sur le plan qualitatif.

Le budget confié est global et doit intégrer la partie bureau d'études et contrôles spécifiques.

L'UHQ demande à avoir des précisions sur le critère selon lequel le chiffre d'affaire du concepteur doit être égal au montant du marché passé.

La DECV va se renseigner.

Le Collectif pose la question de savoir quels sont les supports de publication.

La DECV répond que ce sont ceux habituellement utilisés par le service Marchés Publics tels que le Dauphiné Libéré.

Le Collectif indique qu'il pourra effectivement informer certains concepteurs du lancement de ce type de marché.

La DECV précise qu'un des critères portera sur la compréhension du site.

L'UHQ évoque le risque de recours d'un candidat évincé car le jury a 1 avis et c'est la CAO qui prend la décision.

La DAT informe que d'autres projets du budget participatif sont soumis à une procédure de CAO et que l'objectif est que le porteur du projet retenu soit associé mais la décision reste celle de la Ville de Grenoble. C'est le contrat moral du budget participatif, qui a été rappelé lors du lancement des projets 2015 le 10/12/2015. Il doit s'appliquer avec équité à tous les projets votés en 2015.

Le CCI-A pose la question d'une concertation plus large à ce niveau.

La DAT répond que la concertation se fait largement à partir du projet voté (il a la légitimité du vote des grenoblois), en lien avec le porteur.

La MDH indique que rien n'empêche de consulter les grenoblois plus largement sur les 3 projets, même si cela ne permettra pas de peser sur la décision de la CAO.

La DAT précise qu'il s'agit alors d'une simple consultation mais pas d'une votation.

La DECV va valider l'ensemble des points évoqués en atelier auprès du service Marchés Publics et fera un retour lors du prochain atelier, en particulier sur :

- L'avis du Collectif dans la 1^{ère} phase
- La possibilité d'avoir une concertation plus large sur les 3 projets.

A noter depuis l'atelier du 05/04 : le rdv avec le service Marchés Publics sera fait le 28/04, les éléments ne seront pas disponibles pour l'atelier du 26/04, qui sera consacré au bilan de la consultation.

Le Collectif souhaite travailler sur les critères.

La DT 1 enverra aux membres du GT Habitants une proposition des critères à valider dès que le service Marchés Publics aura précisé le cadre juridique.

2- Sur les modalités de concertation :

- **Les différents supports** : flyers, affiches, questionnaires avec urne (3 sites retenus : MDH, Espace Waldeck-Rousseau et bibliothèque St Bruno), flyer avec partie à dessiner, panneaux avec visuel du projet voté dans cadre du budget participatif accompagnant les urnes et questionnaires ;
- **La période** : les vacances de printemps du 11 au 23/04/2016 avec un temps fort de présence sur le square le samedi 23/04 de 11h à 15h (salle des Tickets en repli en cas d'intempéries);

Le Collectif pose la question de l'information dans les écoles.

La DT 1 informe que les délais sont serrés mais une affiche sera posée dans les 9 écoles ciblées le jeudi 07/04, avant les vacances scolaires : maternelle et élémentaire Anthoard, maternelle et élémentaire Chorier, maternelle et élémentaire Ampère, maternelles Buffon et Diderot ainsi que l'Externat St Bruno.

- **La diffusion :**

- Affiches pour les écoles + visuel par mail au GT Habitants : DT 1 ;
- Flyers/questionnaires : MDH+UHQ, Collectif et CCI ; l'UHQ propose de récupérer les flyers à la MDH puis les mettre à disposition à la Salle des Tickets ;
- Panneaux : DAT ;
- Onglet dans site web Ville de Grenoble sur budget participatif : DAT ;

- **Les permanences :**

- Informelles dans les 3 sites équipés d'urnes : la MDH prépare un tableau et l'enverra aux participants (fait depuis le 05/04) ;
- Présence le samedi 23/04 sur square : Joëlle et Bénédicte seront présentes pour le Collectif, Valérie, Véronique, Boris et Matthieu pour les services ;

- **Le texte accompagnant le visuel :** après débat, il s'avère opportun de mentionner le texte retenu dans le cadre du budget participatif : « améliorer le square de la place St Bruno ».

L'inquiétude pour certains participants est qu'il y ait un glissement sur l'objet de concertation à l'occasion de cette consultation si elle est trop ouverte.

L'élue rassure le GT car la démarche de travail collectif est bien en place avec les ateliers et l'esprit du projet voté est bien conservé.

La DAT confirme l'objectif de transparence : la méthode et l'objet de concertation sont bien calés sur le contenu de l'aire de jeux. Il s'agit d'écouter ce que les habitants ont à dire.

A noter que le visuel apparaît peu adapté pour certains participants, mais il est difficile de le reprendre eu égard aux délais.

- **Le questionnaire :** accord en l'état et des questions pourront être posées lors des permanences.

La DECV considère qu'il manque une question sur comment vivent les autres aires de jeux existantes sur le quartier, mais cela pourra être évoqué lors des permanences. Il est en effet indispensable pour la Ville de Grenoble de s'interroger sur comment faire vivre cet espace en lien avec l'existant, son intégration.

Après l'atelier du 05/04, le Collectif a suggéré de limiter à 3 suggestions dans le questionnaire, afin de faciliter le dépouillement : cela a été intégré au questionnaire diffusé.

En conclusion

L'atelier du 26/04 sera consacré au bilan de la consultation, notamment du dépouillement des questionnaires et synthèse des avis recueillis lors des permanences et du temps fort sur site du 23/04.

PJ : projet de chronogramme sur marché de conception-réalisation.